

**1. IDENTIFICATION** - Écrire en lettres moulées, S.V.P.

_____	_____
Nom	Prénom
_____	_____
Code permanent	Numéro et nom du programme actuel suivi à l'UQAT
_____	
Session de présentation de la demande	
_____	
Courriel de l'UQAT	

**2. RENSEIGNEMENTS SUR VOTRE DEMANDE**

**Les relevés de notes de ces cours : cochez la case appropriée**

sont déjà versés à mon dossier       seront versés à mon dossier prochainement

**Précisez l'institution de provenance (ex : UQAR) :** \_\_\_\_\_

**IMPORTANT :** les relevés de notes doivent être des documents officiels et transmis obligatoirement de votre université à notre université. La transmission de ceux-ci doit se faire soit par courrier électronique (par le système du BCI), soit par courrier postal à l'attention du registraire de l'UQAT dans une enveloppe scellée indiquant en tête le nom de l'université et avec le sceau de celle-ci. Aucune autre copie d'un relevé de notes ne sera acceptée pour procéder à l'analyse de votre demande.

**A- Liste des cours suivis dans une autre université et cours demandés en équivalence**

**Compléter la section suivante : inscrivez, le ou les cours suivis pour lesquels vous demandez une reconnaissance, la session de réalisation de ce ou ces cours et le ou les cours de l'UQAT demandés en équivalence**

Cours réalisé dans une autre université	<u>Sigle du cours</u>	<u>Titre du cours</u>	<u>Année/Session</u> Ex : H-21	<u>Résultat obtenu</u> Ex : B+
Cours UQAT demandé en reconnaissance	<u>Sigle du cours</u>	<u>Titre du cours</u>		

Cours réalisé dans une autre université	<u>Sigle du cours</u>	<u>Titre du cours</u>	<u>Année/Session</u> Ex : H-21	<u>Résultat obtenu</u> Ex : B+
Cours UQAT demandé en reconnaissance	<u>Sigle du cours</u>	<u>Titre du cours</u>		

Cours réalisé dans une autre université	<u>Sigle du cours</u>	<u>Titre du cours</u>	<u>Année/Session</u> Ex : H-21	<u>Résultat obtenu</u> Ex : B+
Cours UQAT demandé en reconnaissance	<u>Sigle du cours</u>	<u>Titre du cours</u>		

**Pièces justificatives à fournir à l'appui de la demande : plans de cours officiels de tous les cours suivis à l'institution de provenance (autre que l'UQAT)**

*Si des lignes additionnelles sont requises, SVP compléter votre demande à l'aide d'un formulaire additionnel.*

**B- Cours complétés à l'UQAT à faire reconnaître dans mon programme actuel :**

<u>Sigle du cours</u>	<u>Année/Session</u> Ex : H-21	<u>Sigle du cours</u>	<u>Année/Session</u> Ex : H-21	<u>Sigle du cours</u>	<u>Année/Session</u> Ex : H-21
<u>Sigle du cours</u>	<u>Année/Session</u> Ex : H-21	<u>Sigle du cours</u>	<u>Année/Session</u> Ex : H-21	<u>Sigle du cours</u>	<u>Année/Session</u> Ex : H-21

*Si des lignes additionnelles sont requises, SVP compléter votre demande à l'aide d'un formulaire additionnel.*

### 3. SIGNATURE

Je demande une étude de mon dossier pour déterminer les reconnaissances ou transferts de cours possibles au niveau de mon programme actuel.

Si je suis actuellement inscrit(e) aux cours demandés en reconnaissance des acquis de la présente demande.

En cochant cette case, j'autorise le service de la reconnaissance des acquis de l'UQAT à me désinscrire du ou des cours auxquels je suis inscrit actuellement dans mon programme et qui font partie de cette demande de reconnaissance des acquis si le résultat est positif.

En cochant cette case, je désire être avisé préalablement par courriel avant que l'on procède à une désinscription du ou des cours auxquels je suis inscrit actuellement dans mon programme et qui font partie de cette demande de reconnaissance des acquis

\_\_\_\_\_  
Signature de l'étudiant(e)

\_\_\_\_\_  
Date

**Veillez retourner directement le formulaire ainsi que les pièces justificatives au bureau du registraire:**

Préférentiellement par courriel à : [info.rac@uqat.ca](mailto:info.rac@uqat.ca) ou par la poste : UQAT – 445, boul. de l'Université, bureau D-116, Rouyn-Noranda, Québec, J9X 5E4

### PROCÉDURES

#### Demande de l'étudiant

Toute demande de reconnaissance des acquis doit être préparée et acheminée au bureau du registraire, accompagnée des pièces justificatives officielles pertinentes (relevé de notes officiel et plans de cours). Une demande de reconnaissance des acquis doit être soumise dès que possible après l'admission au programme, mais au plus tard préférentiellement avant la fin de la première session d'inscription. Cette demande peut amener une vérification de la formation ainsi acquise. Elle est traitée selon les règles définies à l'article 2.8 du Règlement 3 – les études de 1<sup>er</sup> cycle.

<https://www.uqat.ca/inscription/reglements-etudes/>

**Coût de la demande : tous les frais relatifs à votre demande seront portés à votre dossier étudiant**

<b>En vigueur le 15 avril 2021</b>	Montant facturé au dossier étudiant
Demande de reconnaissance des acquis (sauf cours UQAT)	25\$ /demande
Cours collégiaux, ententes et passerelles existantes	0 \$
Cours reconnus (formation réalisée dans un établissement scolaire au Québec)	20\$/crédit reconnu
Cours reconnus (formation réalisée dans un établissement scolaire ailleurs qu'au Québec)	25\$/crédit reconnu
Acquis expérientiels (extrascolaires)	40\$/crédit reconnu
Frais de préparation d'examen pour reconnaissance des acquis	50\$/examen
Frais-demande de révision du dossier de reconnaissance des acquis (remboursable si décision du comité est favorable pour l'étudiant)	40\$/demande

#### Cheminement de la demande

- Une fois la demande complétée, celle-ci doit être acheminée au bureau du registraire (voir adresse courrier et courriel inscrites au bas du présent formulaire)
- Votre demande sera ensuite acheminée à la direction de module qui procèdera à l'analyse celle-ci
- La reconnaissance et l'intégration des acquis au dossier de l'étudiant ne deviennent officielles qu'après la validation par le registraire (selon le règlement des études en vigueur)
- Un courriel sécurisé est transmis dans tous les cas, que la demande soit acceptée ou refusée, par le bureau du registraire

### **L'appel**

Dans les vingt (20) jours ouvrables suivant la transmission d'un avis de refus de sa demande de reconnaissance d'acquis, l'étudiant qui se sent lésé par cette décision peut :

- Soit demander à sa direction de module l'application de la procédure relative à la validation des acquis au moyen d'un examen de reconnaissance des acquis de l'UQAT
- Soit en appeler par écrit auprès du registraire en indiquant en détail les motifs de sa demande d'appel et en précisant s'il désire être entendu par le comité d'appel

A la suite de la réception d'une demande d'appel, le registraire convoque le comité d'appel formé des personnes suivantes : le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (ou la personne désignée par lui) qui préside, deux directeurs de module (excluant celui qui est concerné par la demande), un étudiant nommé par l'Association générale étudiante et le registraire qui, en plus d'être membre, agit à titre de secrétaire du comité.

Au moment de la tenue de la réunion du comité d'appel, l'étudiant est entendu, s'il en a manifesté le désir. Le comité peut également convoquer, au besoin, la direction de module.

Le registraire transmet par écrit, dès que possible, à l'étudiant la décision du comité d'appel. Cette décision est finale et sans appel.